

Image not found or type unknown



## Délai de prescription prêt à la consommation

Par **Marc27600**, le **05/07/2019** à **14:34**

Bonjour j'ai souscrit un prêt en 06.2003 suite à des problèmes de santé perte de travail etc j'ai eu des difficultés de paiement. Une requête j'injonction de payer a été faite au tribunal en mars 2005. Depuis je n'ai jamais eu de nouvelle pour cette dette .

Hier le 4 juillet 2019 . Un huissier me réclame cette somme (6100€).

ma question est de savoir si le délai de prescription de 10 ans joue en ma faveur ?

cordialement marc